

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°30/2020

Séance Ordinaire du 10 juin 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michelle

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

4 juin 2020

Classement issu de la

nomenclature

« ACTES »

8.2.5 Enfance

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES ET L'ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRENEES-ORIENTALES RELATIVE A LA MISE
EN ŒUVRE DU PROJET ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – ANNEE
2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de reconduire pour l'année 2020 la convention avec l'Association départementale des Francas des Pyrénées-Orientales. Il précise qu'elle se compose de 19 articles. Monsieur le Maire dit qu'à travers cette convention 2020, l'Association présente les actions qu'elle a décidé de mettre en œuvre et pour lesquelles elle sollicite une contribution financière auprès de la Commune.

Les versements obéissant à un échéancier, se feront sur le compte ASSO LES FRANCAS de la Banque Populaire du Sud, agence de Perpignan Clémenceau : code banque 16607, code guichet : 00000, n° de compte : 58121028454, clé RIB : 58, IBAN : FR76 1660 7000 0058 1210 2845 458, BIC : CCBPFRPPPPG. Le comptable assignataire est le trésorier de Rivesaltes.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention 2020 relative à la mise en œuvre du projet enfance jeunesse sur le territoire communal avec l'Association départementale des Francas des Pyrénées-Orientales sise 3 avenue de Belfort 66000 PERPIGNAN représentée par Madame Anne-Marie CARRERE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DARIO


